



**VILLE DE
SOMMIÈRES**



ANNEXE 2

Recueil des fiches action matures et/ou engagées sur la commune de SOMMIÈRES



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



FICHE ACTION N°S 1.1

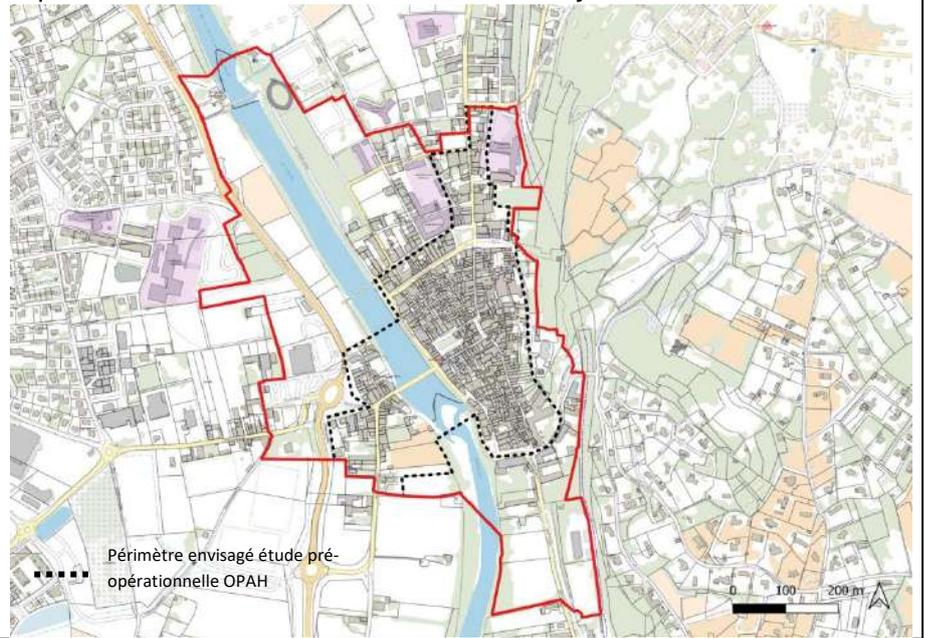
Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat

Orientation stratégique	OS 1 : Favoriser la venue de nouveaux habitants et améliorer les conditions d'habitat dans le centre-historique
Action nom	Lancer une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat
Action n°	S 1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>L'amélioration de l'habitat est le volet obligatoire à traiter dans le cadre de l'ORT. Sur la commune de Sommières, cela se révèle être un axe déterminant pour revitaliser le centre-ville. Compte tenu de la fragilité de l'habitat historique recensée, il convient de lancer une étude pré-opérationnelle OPAH à l'échelle du centre-ville de Sommières.</p> <p>Cette étude a pour objectif de dresser un état des lieux précis de la situation de l'habitat privé sur un secteur identifié et délimité. Cette étude se déroulera en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase diagnostic : identification des dysfonctionnements de l'habitat sur le périmètre choisi : problèmes urbains, sociaux, conditions de vie des habitants, dégradation du bâti, vacance... - Une étude préalable qui identifie les solutions à apporter aux dysfonctionnements identifiés et qui définit qualitativement et quantitativement les objectifs à atteindre pour améliorer l'habitat sur le périmètre identifié. <p>En fonction de cette étude et des conclusions, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sera peut-être à envisager.</p>
Partenaires potentiels	<p>Partenaires techniques : ANAH, DDTM, UDAP, CC Pays de Sommières, CAUE, ADIL, Agence Départementale de l'Habitat et du Logement, EPF...</p> <p>Partenaires financiers : ANAH, Banque des territoires, EPF</p>
Dépenses prévisionnelles	60 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>Commune de Sommières : 15 000 € HT soit 25 %</p> <p>ANAH : 50 % soit 30 000 € HT (souhaité)</p> <p>Banque des territoires : 25 % plafonnés à 15 000€ soit 15000€ (souhaité)</p>
Calendrier prévisionnel	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre du contrat BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude, conclusions de l'étude et suites données
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action s'inscrit au cœur du secteur d'intervention de l'ORT. Il s'agit d'une action majeure dans le cadre du programme PVD. Par la réalisation de cette étude, la commune bénéficiera d'une connaissance fine de l'habitat en centre-ancien de Sommières et des solutions à y apporter, afin de pouvoir envisager une politique locale forte sur cette thématique. L'ensemble de cette réflexion et des solutions qui seront apportées le cas échéant se feront au bénéfice des bassins de vie sur lesquels Sommières influe dans le sens où le centre-ville de Sommières concentre une offre locative majeure sur le territoire intercommunal.</p>

Annexes

Carte de localisation

Le périmètre de l'étude est donné à titre indicatif

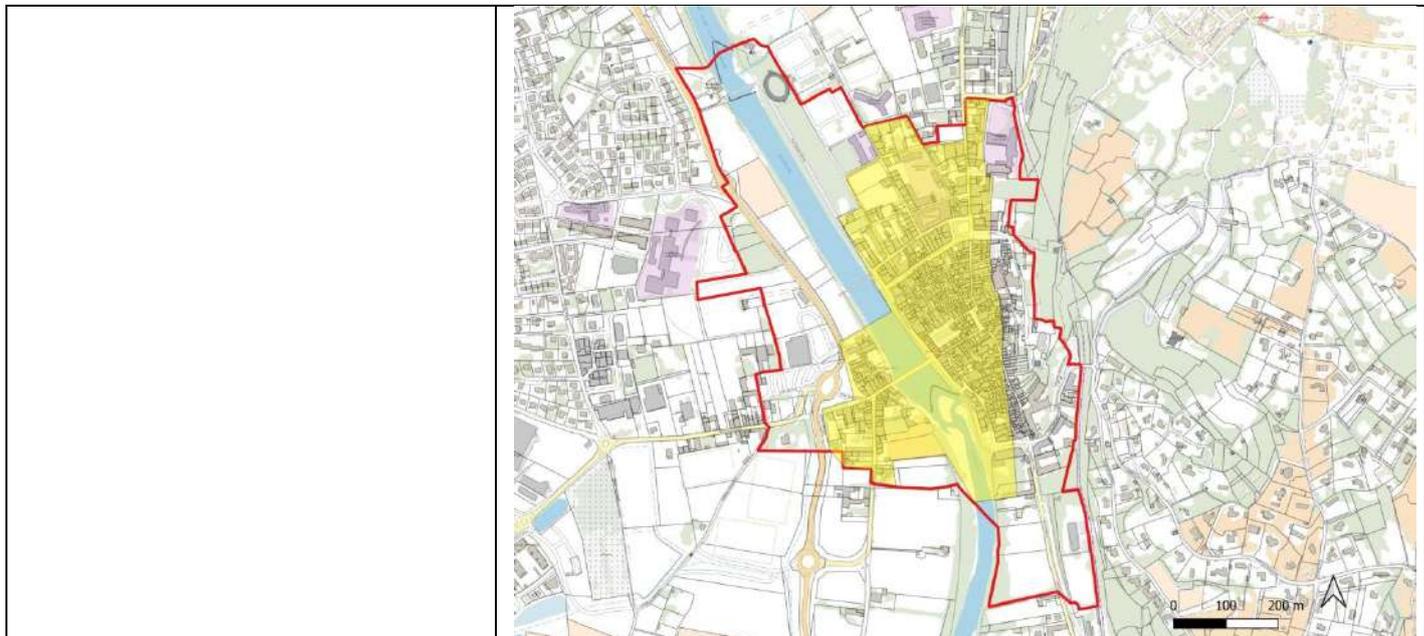


FICHE ACTION N°S 1.2

FAVORISER LA DENSIFICATION DE L'HABITAT EN CENTRE-HISTORIQUE

Orientation stratégique	OS 1 : Favoriser la venue de nouveaux habitants et améliorer les conditions d'habitat dans le centre-historique
Action nom	Réduire le nombre de logements en RDC en aléa fort risque inondation en centre-historique et permettre la division dans les étages dans le respect des règles du PPRI et du PSMV
Action n°	S 1.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>Le diagnostic habitat de la commune de Sommières réalisé dans le cadre du programme PVD identifie quels sont les besoins en habitat en centre-historique : améliorer la qualité des logements, augmenter l'offre de logements de petite taille, lutter contre la vacance et l'habitat indigne. Parallèlement à cela, la demande des investisseurs privés souhaitant rénover des immeubles dans ce secteur, et ainsi participer à sa revitalisation, est grandissante. Pour autant, ces derniers se retrouvent confrontés dans leurs projets de rénovation incluant la division de logement existant à l'article 1 du règlement du PPRI applicable à sa zone FU-cu qui interdit « <i>les changements de destination des constructions allant dans le sens d'une augmentation de la vulnérabilité</i> ». En effet, le § 2.1 du règlement du PPRI dispose que « <i>la transformation d'un logement en plusieurs logements accroît la vulnérabilité</i> ». La division de logements, y compris au dessus de la cote de référence, n'est donc pas admise. Or, la présente Opération de Revitalisation du Territoire, en ce qu'elle vise à assurer la continuité de vie et la revitalisation du centre-ville tout en conduisant à une diminution globale de la vulnérabilité notamment en réduisant le nombre de logements inondables par l'aléa de référence, doit être regardée comme une « opération globale d'aménagement urbain » au sens de l'article 2 applicable à la zone FU-cu du PPRI. L'ORT ainsi qualifiée permet de déroger à l'article 1 susvisé. Toutefois, le choix a été fait de limiter les possibilités offertes par cette dérogation à la seule division de logement existant dont le niveau fini des planchers aménagés est situé au dessus de la cote de référence (PHE + 0,30 m). La municipalité s'engage donc à réduire la vulnérabilité face au risque inondation en incitant autant que possible à la suppression des logements se situant en rez-de-chaussée.</p> <p>La majorité des logements en centre-ancien de Sommières se situe dans les étages des immeubles. Les locaux en rez-de-chaussée sont pour la plupart des caves, des garages, ou des commerces. Cependant, certaines habitations sont existantes en rez-de-chaussée et perdurent. Celles-ci font face à un taux d'humidité important, à un manque de lumière et présentent donc des risques d'insalubrité et de sécurité. Le nombre de logements en RDC situés en secteur FU-cu du PPRI a été évalué à 280. A travers cette action, la municipalité, en accord avec l'État, souhaite</p>

	<p>permettre la création de nouveaux logements dans les étages des immeubles (divisions) à la condition que les porteurs de projets rénovant un immeuble disposant d'un logement en rez-de-chaussée le supprime et change sa destination en cave ou garage. Dans ce cadre, la création de nouveaux logements sera conditionnée aux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de division de logement devra se situer dans le secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire et en secteur FU-cu du PPRI Moyen Vidourle en vigueur sur la commune de Sommières ; - le niveau fini aménagé des logements créés devra se situer au dessus de la cote de référence (PHE + 0,30m) ; - Un maximum de trois divisions dans les étages pour les projets de rénovation de logements entraînant la suppression d'un logement en rez-de-chaussée ; - Par exception, un maximum de deux divisions dans les étages pour les projets de rénovation de logements n'entraînant pas de suppression de logement en rez-de-chaussée ; - Les projets de divisions envisagés devront répondre aux règles du PSMV et du PPRI ; <p>Le Centre-historique étant classé en Secteur Patrimonial Remarquable, chaque projet de rénovation fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement par les services de l'urbanisme et les ABF.</p> <p>Un bilan annuel de cette action sera réalisé par la commune de Sommières et transmis à la DDTM et fera l'objet d'une évaluation. Cette action ne pourra entraîner en moyenne plus de trois divisions dans les étages pour un logement supprimé en rez-de-chaussée dans le secteur géographique défini.</p> <p>Des évolutions de cette action sont possibles au fur et à mesure de sa mise en œuvre opérationnelle. Des modifications pourront donc être apportées à la présente fiche action. Ces modifications, si elles ont lieu, seront travaillées collectivement avec les services de la DDTM, de l'UDAP et les services urbanisme de la commune de Sommières et de la CCPS. Toute modification devra recevoir préalablement l'accord de la DDTM.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : DDTM, UDAP, CC Pays de Sommières
Dépenses prévisionnelles	Sans objet
Plan de financement prévisionnel	Sans objet
Calendrier prévisionnel	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi au fil de l'eau du nombre de logements en RDC supprimés en centre-ancien, du nombre de projets de rénovation de logements en centre-ancien, du nombre de nouveaux logements créés en centre-ancien au dessus de la côte de référence. La commune de Sommières s'engage à transmettre ce suivi avec diligence, dès lors que la DDTM en formule la demande.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit au cœur du secteur d'intervention de l'ORT.
Annexes	Carte de localisation



FICHE ACTION N°S 1.3

COMMUNICATION SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Orientation stratégique	OS 1 : Favoriser la venue de nouveaux habitants et améliorer les conditions d'habitat dans le centre-historique
Action nom	Renforcer la communication sur les dispositifs d'aides existants en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la valorisation de l'habitat
Action n°	S 1.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières / Communauté de communes du Pays de Sommières
Description de l'action	Il existe différents dispositifs d'aides à destination des particuliers pour améliorer l'habitat sur le territoire. Il s'agit notamment de Ma Prim'Rénov, du PIG départemental en faveur de la rénovation énergétique... Le territoire dispose depuis 2021 d'un Guichet « Rénov'Occitanie », porté en partenariat avec la Région Occitanie, le PETR Vidourle Camargue, le CAUE du Gard, et la CC Pays de Sommières. Ce guichet, qui accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation de logements, tient une permanence deux fois par mois au siège de la Communauté de communes de Sommières à Sommières. Par ailleurs, la Fondation du patrimoine peut également apporter une aide pour la rénovation en façade du bâti présentant des atouts patrimoniaux remarquables. Il s'avère que toutes ces aides sont parfois méconnues du grand public alors qu'elles représentent un véritable levier pour agir pour la rénovation des logements. Il s'agit ici pour la commune de Sommières et la Communauté de communes de communiquer de manière régulière sur ces dispositifs à travers leurs différents supports de communication. Elles pourront également s'associer aux campagnes de communication développées par les acteurs porteurs de ces dispositifs. Elles pourront de plus être à l'initiative d'évènements dédiés pour favoriser la connaissance de ces aides. Enfin, en fonction des sollicitations des usagers et de leurs connaissances du terrain, la commune de Sommières et la Communauté de communes du Pays de Sommières pourront être amenées à faciliter la mise en relation entre les usagers et les acteurs porteurs de ces dispositifs.
Partenaires	Partenaires techniques : ADHL, Région Occitanie, PETR Vidourle Camargue, CAUE 30, Fondation du patrimoine, Guichet Rénov'Occitanie, ANAH...
Dépenses prévisionnelles/définitives	Sans objet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets accompagnés par le Guichet Rénov'Occitanie, Nombre de demandes de la prime Ma Prim'Rénov et du PIG Départemental du Gard, nombre de biens bénéficiant du label « Fondation du Patrimoine »

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit pleinement dans le programme PVD et dans la fonction d'habitat qui est une fonction de centralité essentielle. Face aux enjeux climatiques et énergétiques et aux attentes contemporaines des habitants (lumière, confort des logements...), il est essentiel de rénover et moderniser le bâti ancien afin que l'habitat en centre-ville soit attractif et habité, pour un centre-ville vivant. Ces aides techniques et financières favorisent la rénovation des logements, particulièrement en centre-ancien.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N°S 2.3

ETABLIR UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour un développement équilibré entre les deux rives du Vidourle et favoriser le retour vers l'emploi
Action nom	Etablir un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat
Action n°	S 2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>Conformément aux dispositions des articles L.214-1 et R.214-1 et s. du code de l'urbanisme, la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat permet à la commune d'avoir une connaissance fine de l'activité commerciale et artisanale de son centre-ville. Elle est informée dès lors de toutes les ventes de fonds, baux et locaux à vocation artisanale et commerciale qui ont lieu dans ce périmètre. Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, cet outil est un indispensable afin que la municipalité puisse mener un travail de veille sur le commerce et l'artisanat en cœur de ville. Cela permet à la commune de pouvoir ajuster ses politiques publiques en la matière. Par ailleurs, la mise en place de ce périmètre attribue à la commune le droit de préemption commercial et artisanal sur les locaux, les baux et les fonds artisanaux et commerciaux qui se situent dans ce périmètre. Cela lui permet ainsi de pouvoir préserver des locaux, des baux ou des fonds stratégiques pour maintenir et favoriser l'activité commerciale ou artisanale en centre-bourg.</p> <p>Dans le cadre de son projet de revitalisation, la commune de Sommières entend préserver le commerce de bouche et de proximité en cœur de ville, qui disparaît petit à petit du centre et qui contribue à le dévitaliser.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : CCI, CMA, UCIA
Dépenses prévisionnelles / définitives	Temps agent pour suivi des DIA
Plan de financement prévisionnel/ définitif	Sans objet
Calendrier	Mise en place au second semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délibération de mise en place, évolution du nombre de biens suivis, nombre de biens préemptés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans le périmètre d'intervention de l'ORT de Sommières. Elle a pour objectif de préserver le commerce de centre-ville et de maintenir une offre correspondante aux besoins des habitants. La vitalité artisanale et commerciale est un enjeu majeur pour la revitalisation du centre-ville et sa fonction commerciale et économique.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N°S 2.5

ACCOMPAGNER L'ANIMATION COMMERCIALE ET ARTISANALE

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour un développement équilibré entre les deux rives du Vidourle et favoriser le retour vers l'emploi
Action nom	Poursuivre l'accompagnement des commerçants et artisans dans l'animation commerciale
Action n°	S 2.5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	Le développement de l'attractivité du centre-ville et le renforcement de l'offre de commerces et de services de proximité ne peut se faire sans la mise en place d'actions d'animations dynamisant cette offre de proximité. La commune soutient l'association des artisans et commerçants en ce sens en lui apportant un soutien financier et logistique pour les animations qu'elle propose. Plusieurs objectifs sont poursuivis à travers cette action : soutenir le réseau de personnes motrices dans l'animation commerciale, mettre en place un programme d'actions tout au long de l'année pour vivifier l'offre de proximité, partager et échanger avec l'UCIA pour faire évoluer l'animation commerciale, assurer une pérennisation d'actions récurrentes qui participent au dynamisme du centre-ville. Il est essentiel de proposer des animations commerciales en dehors de la période estivale, c'est pourquoi cette action est un point important sur lequel la municipalité entend apporter son soutien.
Partenaires	Partenaires techniques : UCIA, CCI Partenaire financier : CCI (Pour l'UCIA)
Dépenses prévisionnelles/définitives	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	8000 € / an (Autofinancement)
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de manifestations annuelles organisées, fréquentation des évènements
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action participe pleinement à la vitalité et au dynamisme de la commune. Les différentes animations commerciales et festives favorisent le cadre de vie des habitants et le lien social. La plupart des actions d'animation commerciale sont organisées au sein du périmètre d'intervention de l'ORT. Cela agit directement sur la fonction commerciale du centre-ville.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N°S 2.6

VALORISER L'ACTIVITE ARTISANALE

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour un développement équilibré entre les deux rives du Vidourle et favoriser le retour vers l'emploi
Action nom	Accompagner les artisans dans la valorisation de leur activité à travers des actions de communication et de soutien administratif
Action n°	S 2.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières / CC Pays de Sommières
Description de l'action	<p>Sommières est une ville patrimoniale riche qui accueille de nombreux artisans dont plusieurs artisans d'art. Ils sont pour l'essentiel installés au cœur du centre-historique. La Rue Marx Dormoy est une rue qui accueille de nombreux artisans : potière, tapissière, créateurs, imprimeur textile... Certains artisans d'art notamment disposent d'un savoir et d'un savoir-faire rare et précieux, qu'il convient de préserver, de faire connaître et de partager.</p> <p>Au-delà des boutiques installées en centre-ville, cet artisanat est valorisé à travers différents biais et animations. Parmi eux figure le dispositif « Détours et savoir-faire » développé par la CMA, en partenariat avec la CC du Pays de Sommières et le PETR Vidourle Camargue, qui est un site internet qui propose au grand public des ateliers chez les artisans du Département du Gard. De plus, certains artisans du centre-ville de Sommières organisent depuis fin 2022 des « itinéraires des savoir-faire » qui consiste à découvrir le travail de plusieurs artisans du centre-ville sur une visite d'une heure trente environ. Cette action est menée en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Sommières.</p> <p>La CC du Pays de Sommières et la commune de Sommières entendent renforcer la mise en valeur de l'activité artisanale qui est un véritable atout pour le territoire, pour la préservation de l'activité et des savoir-faire. Toute action de valorisation pourra être réalisée : accompagnement de nouveaux artisans dans le dispositif « détours et savoir-faire », communication grand public sur ce dispositif, réflexion sur la mise en place de nouvelles actions de valorisation de l'artisanat local...</p>
Partenaires potentiels	Partenaires techniques : CMA, UCIA, PETR Vidourle Camargue, CCPS, Office de Tourisme du Pays de Sommières
Dépenses prévisionnelles / définitives	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'artisans inscrits dans le dispositif « Détours et savoir-faire », nombre d'actions initiées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objet de préserver et de valoriser le tissu artisanal local, essentiellement implanté en secteur prioritaire de l'ORT, et de

	participer ainsi au dynamisme économique. Cette vitalité artisanale est un marqueur fort de la ville de Sommières. Elle participe pleinement à la fonction de centralité économique de la commune et plus largement du territoire.
Annexes	Sans objet

FICHE ACTION N°S 2.7

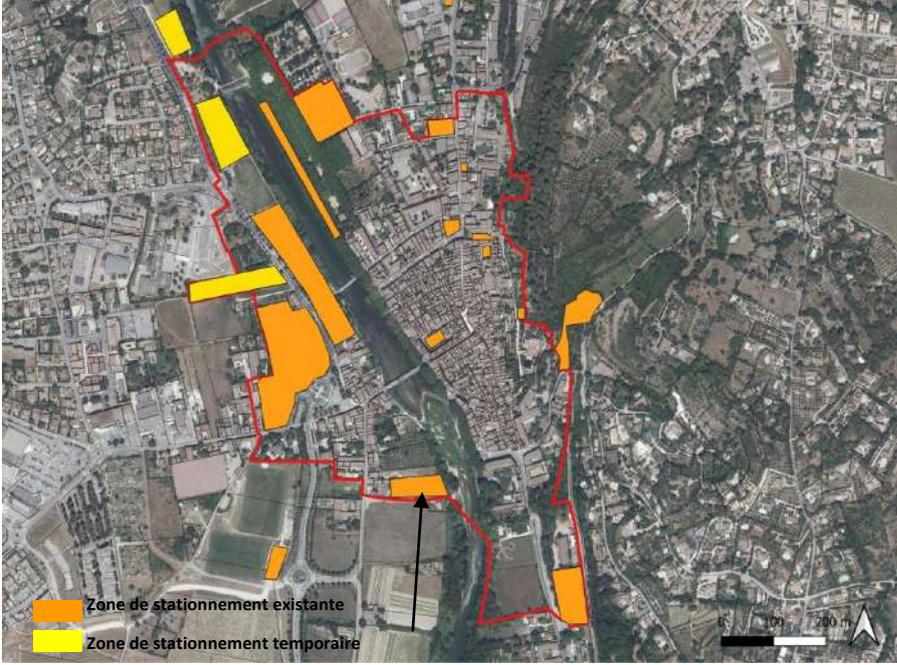
METTRE EN PLACE LE DISPOSITIF « MA BOUTIQUE A L'ESSAI »

Orientation stratégique	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour un développement équilibré entre les deux rives du Vidourle et favoriser le retour vers l'emploi
Action nom	Mettre en place le dispositif « Ma boutique à l'essai »
Action n°	S 2.7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CC du Pays de Sommières
Description de l'action	<p>Le dispositif « Ma boutique à l'essai » est un dispositif national qui existe depuis 10 ans et qui accompagne les collectivités et les porteurs de projets pour lutter contre la vacance commerciale dans les petites villes. L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'attractivité commerciale et le dynamisme des centres-villes. Le dispositif met à disposition des outils et des supports de communication pour les propriétaires et/ou les collectivités adhérentes. Il fait bénéficier aux collectivités d'un accompagnement par un collège d'experts locaux pour l'installation et le suivi des porteurs de projet. 70 % des activités lancées dans le cadre du dispositif « Ma boutique à l'essai » sont pérennisées.</p> <p>La Communauté de communes entend donc adhérer à ce dispositif afin de pouvoir agir sur le développement commercial des centres-bourgs et des villages. Ainsi, toutes les communes de l'intercommunalité disposant de locaux commerciaux de proximité vacants pourront prétendre au dispositif. A ce titre, la commune de Sommières entend mobiliser « Ma boutique à l'essai » sur certains locaux stratégiques du centre-ville. Bien qu'il y ait un turn-over important sur le commerce de centre-ville du fait de la saison touristique, l'accompagnement technique des porteurs de projet est un véritable atout pour les propriétaires qui souhaitent louer leurs locaux durablement et installer des commerçants qui font vivre le centre tout au long de l'année.</p>
Partenaires potentiels	Partenaires techniques : Commune de Sommières, CCI, CMA, Réseau Initiative Gard, UCIA...
Dépenses prévisionnelles	6000 € / an Budget communication pour impression des vitrophanies : à définir
Plan de financement prévisionnel	CCPS : Autofinancement
Calendrier	Second semestre 2023 : lancement du dispositif
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de locaux remis en activités, taux de pérennisation des activités initiées dans le cadre du dispositif
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit directement dans le cadre de la revitalisation commerciale des centres-villes et des villages. Sur Sommières, elle a pour objectif d'installer durablement des porteurs de projet dans le centre-ville afin de renforcer la vitalité commerciale tout au long de l'année.
Annexes	

FICHE ACTION N°S 3.3

AMELIORER LE STATIONNEMENT A PROXIMITE DU CENTRE-VILLE

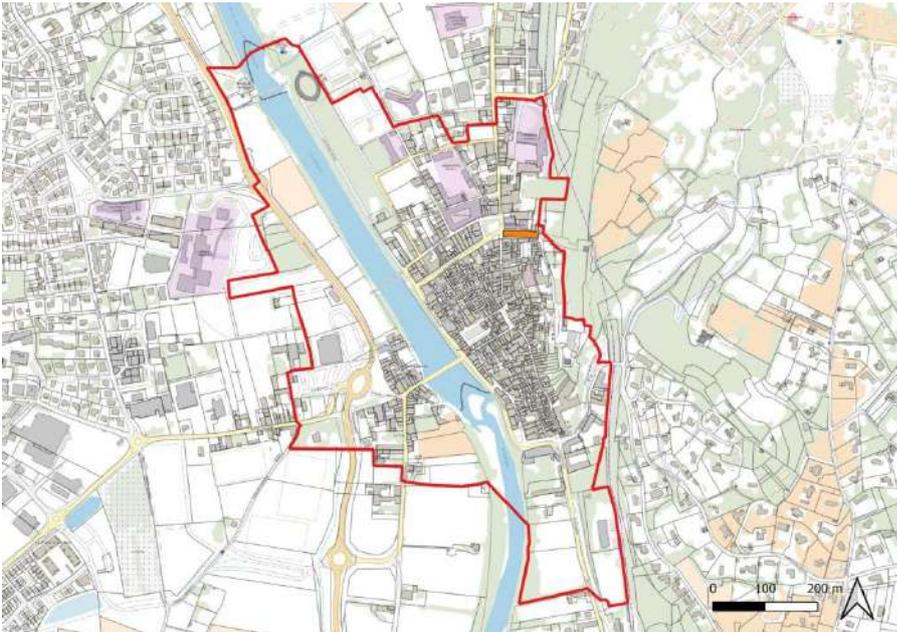
Orientation stratégique	OS 3 : Favoriser l'accès au centre-ville et développer les mobilités
Action nom	Développer et optimiser le stationnement sur les parkings à proximité du centre-ville
Action n°	S 3.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>Le stationnement est un élément important pour l'attractivité du centre-ville. Les habitants, lors des réunions de quartiers avec les élus, ont fait remonter des problématiques engendrées par le stationnement sur ce secteur. Or, le centre-historique de Sommières est majoritairement piéton. Cela étant, des poches de stationnement existent encore sur différentes places du centre-historique. Des projets de suppression de ces poches de stationnement sont en cours de réflexion. A ce titre, la place du Jeu de ballon (Fiche action n° S4.1) doit faire l'objet d'une suppression du stationnement pour la rendre totalement piétonne. Afin de répondre aux besoins en stationnement des riverains, la commune a créé de grands parkings structurants gratuits en rive droite du Vidourle, avec un accès rapide à la rive gauche via une passerelle piétonne. D'autres zones de stationnement existent en rive droite, mais sont moins importantes. Ces parkings sont très utilisés notamment le samedi matin pour le marché mais également en période estivale. Il convient de poursuivre l'optimisation de certains des parkings existants : meilleure couverture des caméras de vidéo-protection pour une meilleure sécurisation des parkings, aménagement de la voirie et optimisation du nombre de places sur une partie du parking structurant le long du Vidourle... Par ailleurs, afin de couvrir les besoins en stationnement actuels et à venir des résidents du centre-ville et des visiteurs, la commune mène une veille sur le foncier disponible et une réflexion sur l'aménagement de nouveaux parkings en rive droite et en rive gauche du Vidourle. La commune souhaite à ce titre engager des démarches pour la création d'un parking en rive droite du Vidourle, à proximité de la route de Montpellier. Cela permettrait aux visiteurs et aux riverains d'avoir un accès direct sur le centre-ville via la Rue Marx Dormoy et le Quai Cléon Griolet.</p> <p>La question du stationnement, déterminante pour la vitalité du centre-ville, fera partie de l'étude de programmation des espaces publics que la commune souhaite engager en 2024.</p>
Partenaires potentiels	<p>Partenaires techniques : UDAP, ARAC Occitanie</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Banque des territoires, Département du Gard</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir

Calendrier prévisionnel	2023 : lancement des démarches pour la création d'un parking route de Montpellier – travaux de nivellement du terrain existant Fin 2023-début 2024 : Suppression du stationnement place du jeu de ballon Optimisation sur les autres parkings : à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, fréquentation du parking
Conséquence sur la fonction de centralité	La question du stationnement est déterminante dans le cadre de la stratégie de revitalisation. Il s'agit de mener une politique qui permette à la fois à répondre aux demandes des habitants actuels, de penser le stationnement en vue de l'accueil de nouveaux habitants en centre-historique et d'assurer une accessibilité automobile aux portes du centre-ville pour maintenir l'attractivité de la commune lors des différentes manifestations (dont le marché hebdomadaire). La place du stationnement doit également être pensée dans le cadre de la rénovation des espaces publics qui se veut plus esthétique, végétalisée et libérant de l'espace pour les mobilités douces.
Annexes	<p>Carte de localisation de l'action</p>  <p> Zone de stationnement existante Zone de stationnement temporaire </p> <p style="text-align: center;">PROJET D'AMENAGEMENT 2023/2024</p>

FICHE ACTION N°S 4.1

REQUALIFIER LA PLACE DU JEU DE BALLON

Orientation stratégique	OS 4 : Valoriser le patrimoine de Sommières et le cadre de vie des habitants
Action nom	Requalifier la place du jeu de ballon
Action n°	S 4.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation du centre-ville, la municipalité souhaite poursuivre la rénovation de ses espaces publics, lieux déterminants du cadre de vie et de l'attractivité de la commune. La place du Jeu de Ballon doit faire l'objet d'une requalification en ce sens. Elle est un lieu emblématique de Sommières et un espace public stratégique situé en entrée du centre historique, marquée par une forte fréquentation mais aussi par les aléas climatiques. Elle nécessite aujourd'hui une requalification et une réorganisation. Le stationnement y est anarchique, les équipements publics vieillissants et la voirie en mauvais état. L'espace est divisé en deux : une partie est occupée par la terrasse d'un restaurant. L'autre est occupée par du stationnement.</p> <p>La municipalité souhaite engager un projet s'inscrivant pleinement dans la transition écologique, en rendant cet espace piéton, en supprimant le stationnement, en désimperméabilisant certains espaces dans la mesure du possible, en végétalisant pour favoriser la biodiversité et les espaces de nature en ville. Par ailleurs, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, la commune souhaite y créer une aire de jeux pour les enfants, la plus proche en rive gauche du Vidourle étant située à côté des arènes. Il est également prévu d'implanter du stationnement vélo pour favoriser les mobilités douces quotidiennes et touristiques.</p> <p>Pour mener à bien ce projet situé en secteur patrimonial remarquable, la commune a mandaté l'ARAC Occitanie en tant qu'assistante à Maitrise d'ouvrage.</p>
Partenaires potentiels	<p>Partenaires techniques : UDAP, ARAC Occitanie</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD)</p>
Dépenses prévisionnelles	317 780 € HT, 381 336 € TTC
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	<p>1^{er} trimestre 2023 : Sollicitation de l'ARAC Occitanie en tant qu'AMO</p> <p>2^{ème} semestre 2023 – fin 1^{er} semestre 2024 : Etudes de conception et dépôt du PA</p> <p>Dernier trimestre 2024 : travaux</p> <p>Réception des travaux : Février 2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028

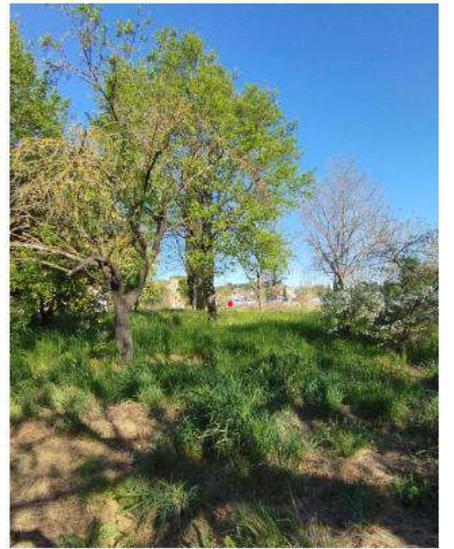
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délibération de mise en place, réalisation des travaux, retours des usagers et habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action se situe au cœur du secteur d'intervention de l'ORT. Elle a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants du centre-historique et pour favoriser l'attractivité de la commune, notamment touristique. Elle contribuera à embellir le patrimoine de Sommières et apportera un nouvel équipement, renforçant le lien et la mixité sociale. Le projet souhaite également apporter de la végétalisation pour répondre aux enjeux de transition écologique. Tout cela participera à l'amélioration des espaces publics de la Ville, essentielle dans le cadre de sa revitalisation.</p>
Annexes	<p>Carte de localisation de l'action</p>  <p>Photos de la place du Jeu de Ballon (Hiver 2023)</p> 

FICHE ACTION N°S 4.5

VALORISER LES ESPACES DE NATURE A PROXIMITE DU CENTRE-HISTORIQUE

Orientation stratégique	OS 4 : Valoriser le patrimoine de Sommières et le cadre de vie des habitants
Action nom	Valoriser la Vigne en rive droite du Vidourle et le parc « ancienne propriété Martin » à proximité du collège
Action n°	S 4.5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>La commune de Sommières est propriétaire de deux parcelles non constructibles situées en rive droite du Vidourle, à proximité immédiate du fleuve Vidourle et du collège. Elles se situent de part et d'autre de la RD 6110 qui est très fréquentée et qui contourne le centre-historique. Toutes deux sont situées en secteur aléa fort au risque inondation. Il s'agit donc d'espaces naturels que la commune souhaite valoriser et aménager pour embellir la ville et améliorer le cadre de vie des habitants dans le respect des obligations liées au risque inondation.</p> <p>Le parc « ancienne propriété Martin » est un terrain jouxtant le collège, acquis par la commune dans le cadre du Fonds Barnier suite aux inondations de 2002. Il s'agit d'un parc très arboré, actuellement fermé au public, partiellement entretenu. Le projet est donc de pouvoir l'ouvrir au public afin que les habitants et visiteurs puissent bénéficier d'un espace de loisirs et de détente dans cet espace ombragé. Il est envisagé à ce jour de pouvoir l'équiper de mobilier urbain tels que tables de pique-nique, bancs, mobiliers de jeux, mobilier en bois type parcours de santé, terrain de pétanque, boîte à livres etc...</p> <p>La vigne est située en face de ce parc, de l'autre côté de la RD 6110, jouxtant le Vidourle. Il est envisagé de développer un projet pédagogique autour de la vigne, afin de sensibiliser les jeunes de la commune à ce patrimoine agricole local. Les objectifs de ce projet sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les savoirs vitivinicoles de la commune. • Expliquer de façon ludique le cycle et la culture de la vigne. • Embellir les abords du centre-ville <p>Différentes propositions sont à l'étude pour valoriser cet espace, dont l'entretien par éco-pâturage et la réalisation d'une cuvée spéciale « enfants de Sommières ».</p>
Partenaires potentiels	<p>Partenaires techniques : UDAP, DDTM 30, Syndicat des Vignerons, Chambre d'agriculture, Préfecture, Département du Gard</p> <p>Partenaires financiers : à définir</p>
Dépenses prévisionnelles / définitives	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier prévisionnel	<p>2023 : lancement du projet</p> <p>2024 : Travaux d'entretien et de réalisation – ouverture du parc au public</p>
Lien autres programmes et contrats	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028

territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, ouverture du parc au public, réalisation du projet pédagogique, retours des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	L'espace public s'affirme comme le support privilégié des projets visant à redynamiser les centre-bourgs. Lieu de lien social, de détente et de loisirs, la mise en valeur de ces deux espaces a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs de la ville, et de favoriser son embellissement.
Annexes	<p>Cartes de localisation de l'action</p>   <p>Photos du Parc « ancienne propriété Martin » (Printemps 2023)</p>



FICHE ACTION N°S 4.6

PRESERVER ET RESTAURER LE CHATEAU DE SOMMIERES (MH)

Orientation stratégique	OS 4 : Valoriser le patrimoine de Sommières et le cadre de vie des habitants
Action nom	Préserver et restaurer le Château de Sommières
Action n°	S 4.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>Depuis les années 60 la commune s'est engagée dans une action de reconquête de l'ensemble castral, elle est maintenant propriétaire de la totalité du site à l'exception du château Montlaur qui demeure une propriété privée. Le Château de Sommières a été inscrit aux Monuments Historiques en 2010. La Chapelle a fait l'objet d'une rénovation en 2016 et accueille aujourd'hui un centre d'interprétation du patrimoine. Le site, géré par la commune et son service patrimoine, est ouvert au public en période estivale et durant les vacances de Pâques. Le Château, dominant la commune, est l'emblème de Sommières et est un atout majeur de l'attractivité touristique. Néanmoins, ce patrimoine présente de nombreuses fragilités et doit faire l'objet d'une restauration afin de préserver, mettre en sécurité et mettre en valeur le site pour favoriser son développement touristique. C'est pourquoi la municipalité souhaite engager une étude qui a pour objet d'établir un diagnostic architectural complet nécessaire à l'établissement d'un projet de sauvegarde, de conservation et de valorisation du château.</p> <p>L'étude portera également sur la définition d'un parti de restauration devant permettre la pérennité et la mise en valeur de l'édifice et sur ses dispositions historiques. Pour cela, elle travaille avec la DRAC Occitanie et a mandaté l'ARAC Occitanie en tant qu'Assistante à Maitrise d'ouvrage.</p>
Partenaires potentiels	<p>Partenaires techniques : DRAC Occitanie, ARAC Occitanie, PETR Vidourle Camargue, UDAP</p> <p>Partenaires financiers : DRAC, Région Occitanie</p>
Dépenses prévisionnelles	91 000 € HT soit 109 200 € TTC
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	<p>Lancement de la maîtrise d'œuvre : 3^{ème} trimestre 2023</p> <p>Fin de l'étude : fin du 1^{er} trimestre 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de préserver le patrimoine architectural de la commune et de renforcer son attractivité touristique. A terme, cela favorisera l'augmentation de la fréquentation du site et donc les retombées économiques pour le centre-ville. Cela agit directement sur la vitalité de Sommières.

Carte de situation

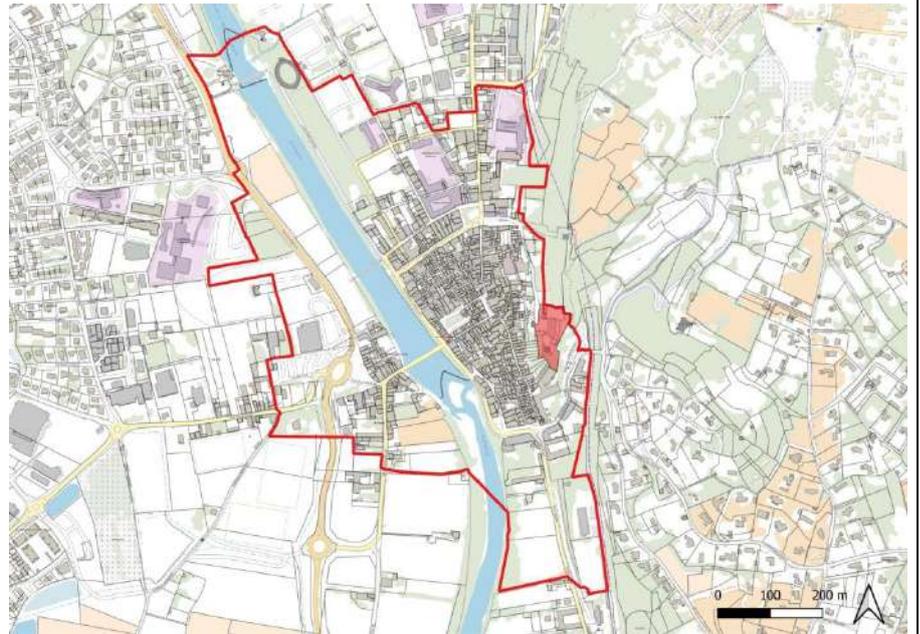


Photo du site castral



FICHE ACTION N°S 4.7

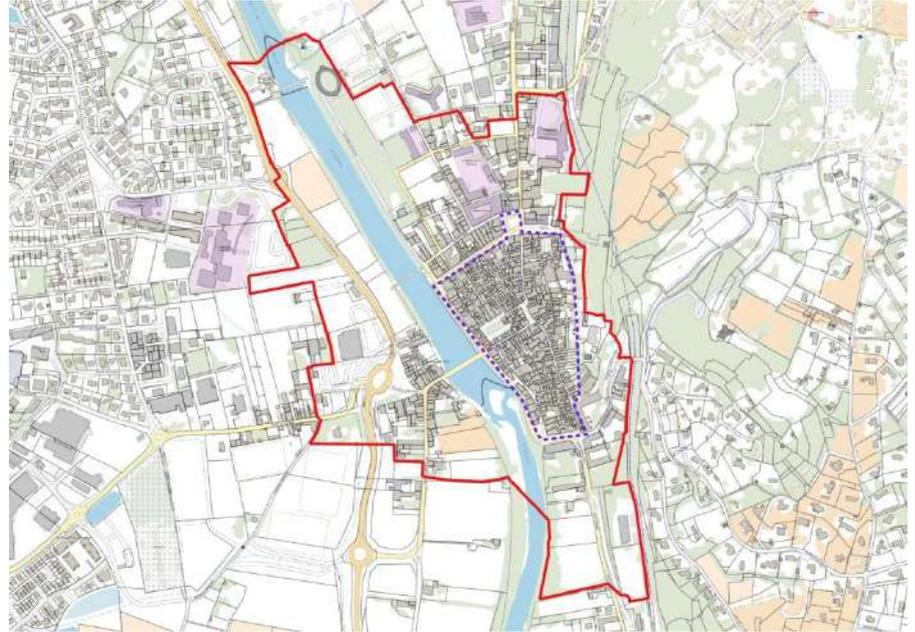
VEGETALISER LE CENTRE-HISTORIQUE DE SOMMIÈRES

Orientation stratégique	OS 4 : Valoriser le patrimoine de Sommières et le cadre de vie des habitants
Action nom	Encourager la mise en place du permis de végétaliser en centre-ville
Action n°	S 4.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>La commune de Sommières souhaite renforcer la place de la nature en centre-ville et donc encourager le développement de la végétalisation sur le domaine public, en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des commerçants et des associations afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la nature et la biodiversité en ville - Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie - Changer le regard sur la ville - Créer un lien social, favoriser les échanges avec les autres, notamment avec les voisins. Pour cela, elle a instauré en 2021 la mise en place du « permis de végétaliser » sur quelques rues du centre-historique. En 2022, le Conseil municipal a décidé d'étendre le périmètre du permis de végétaliser sur la quasi-totalité du centre-historique au regard de l'intérêt porté par les habitants. Il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui permet aux habitants de planter des végétaux en pieds de façade de leur maison. La municipalité étudie la faisabilité du projet et se charge de faire les travaux en voirie, de fournir les végétaux et la treille pour les accrocher. <p>L'action étant déjà engagée, il s'agira de communiquer régulièrement sur ce dispositif afin de sensibiliser les habitants, les commerçants et les associations qui se trouvent dans le périmètre. Des animations d'informations sur le permis de végétaliser type « petits-déjeuners » pourront être organisés. Il s'agira par ailleurs d'assurer un suivi du dispositif pour veiller à sa bonne exécution sur le terrain.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : CAUE 30
Dépenses prévisionnelles/définitives	Temps agents Végétaux et matériel : 1500 € /an environ
Plan de financement définitif	Autofinancement
Calendrier	2021 : Instauration du permis de végétaliser par délibération du Conseil Municipal sur quatre rues du centre-historique 2022 : Etendue du périmètre du permis de végétaliser par délibération du Conseil municipal Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de demandes, nombre de réalisations
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants, d'embellir le centre historique etc. Elle va par conséquent participer à

favoriser l'attractivité du centre-ville. La végétalisation de la Rue Taillade (rue à l'initiative du dispositif) reflète la plus value du dispositif

Annexes

Carte de localisation de l'action – périmètre du « permis de végétaliser »



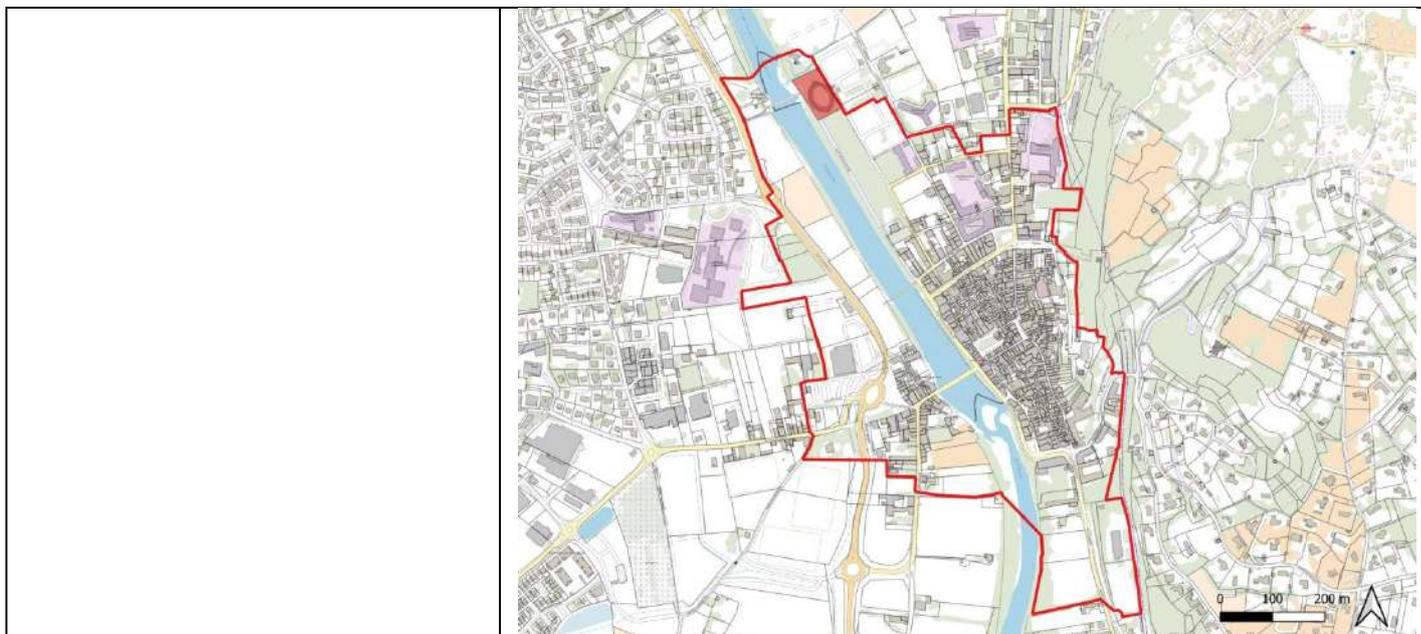
Exemples de végétalisation dans la rue Taillade à Sommières



FICHE ACTION N°S 5.3

RENOVER LES ARENES DE SOMMIERES

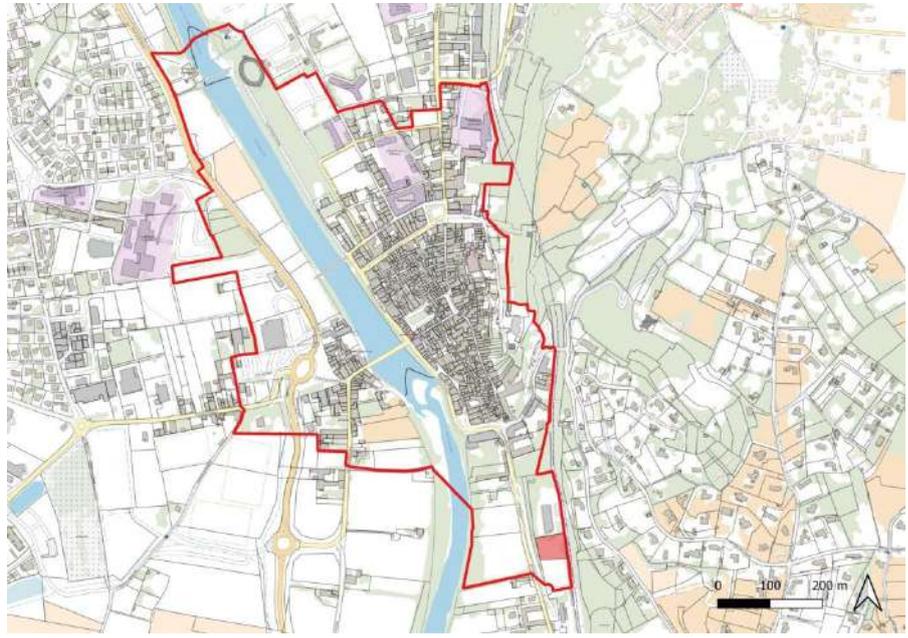
Orientation stratégique	OS 5 : Rénover les équipements structurants pour améliorer l'offre de services pour les habitants du bassin de vie
Action nom	Rénover les arènes de Sommières
Action n°	S 5.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	<p>Sommières est un lieu incontournable de la culture taurine locale. Les arènes situées au bout de l'esplanade en sont le lieu d'expression. A partir du printemps jusqu'à la fin de l'été, Sommières accueille de nombreuses manifestations taurines qui participent au dynamisme et l'attractivité touristique de la commune. Construites en 1953, la dernière rénovation des arènes date de 1991. Elles disposent de 2350 places et accueillent chaque année entre 35 000 et 40 000 visiteurs environ. Si l'ensemble des événements étaient complets, cela engendrerait une fréquentation de 164 500 visiteurs par an. Cela prouve le potentiel d'attractivité de cet équipement. Néanmoins, cet équipement est vieillissant avec des locaux en mauvais état tant pour le public que pour les participants. La commune souhaite donc engager des travaux de rénovation de l'ensemble des locaux (sanitaires, infirmerie, guichets d'accueil, vestiaires, douches) et de la piste et de la contre-piste. Des travaux de réfection de certains murs et peintures sont également prévus. Ce programme de travaux permettra de favoriser l'attractivité de cet équipement, d'apporter un meilleur confort pour le public et les participants, et de maintenir la programmation annuelle des manifestations dans les années à venir. Une première tranche de travaux sera effectuée en 2023 et le reste en 2024.</p>
Partenaires potentiels	<p>Partenaires techniques : CC du Pays de Sommières, Office de Tourisme du Pays de Sommières, PETR Vidourle Camargue</p> <p>Partenaires financiers : Europe (Leader), Région Occitanie, Département du Gard</p>
Dépenses prévisionnelles	263 000 € HT soit 315 600 € TTC
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier prévisionnel	<p>Première tranche de travaux : dernier trimestre 2023</p> <p>Deuxième tranche de travaux : 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de manifestations organisées par an, fréquentation de l'équipement
Conséquence sur la fonction de centralité	Les arènes et les manifestations qui y sont organisées participent significativement à l'attractivité de la commune sur son bassin de vie. Elles sont également sources de retombées économiques sur la commune et de dynamisme. L'équipement est intégré au secteur d'intervention de l'ORT.
Annexes	Carte de localisation de l'action



FICHE ACTION N°S 5.4

CREER UNE AIRE DE CAMPING-CAR EN BORDURE DE VOIE VERTE

Orientation stratégique	OS 5 : Rénover les équipements structurants pour améliorer l'offre de services pour les habitants du bassin de vie
Action nom	Créer une aire de camping-car le long de la voie verte
Action n°	S 5.4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CC du Pays de Sommières
Description de l'action	<p>La ville de Sommières est une commune touristique qui accueille de nombreux visiteurs en période estivale. A ce jour, le territoire intercommunal n'est pas doté d'aire de camping-car, alors qu'il s'agit d'une part croissante du tourisme local. Pour répondre à cette problématique, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a pour projet de créer une aire de camping-car qui sera une première sur le territoire intercommunal. Ce nouvel équipement sera implanté en bordure immédiate de la Voie Verte départementale qui relie actuellement Fontanes à l'entrée de Nîmes. Les objectifs de ce projet sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux camping-caristes des services permanents de la commune (commerces, restaurants, animations, Office de Tourisme...) afin de développer et soutenir l'activité économique et touristique de Sommières. - Accueillir durant les 12 mois de l'année ces touristes « mobiles » sur un site aménagé et respectueux de l'environnement et permettant le soutien des activités locales toute l'année. - Accueillir au mieux les visiteurs dans un espace de qualité (informations sur site par panneaux avec localisations, services, cheminements, sites remarquables etc...) afin de les intégrer au mieux à la vie et aux animations locales et leur rendre accessible facilement le centre-ville et les espaces périphériques via la piste cyclable. - Améliorer le stationnement de ces véhicules « imposants » et éviter leur parcage sur des parkings en entrées de ville, réduire leur impact sur les sites sensibles (bordures de rivière, d'exploitations agricoles etc...) - Favoriser les modes doux de déplacements : au sein du centre-ville de Sommières et plus largement au sein du territoire via la Voie Verte. - Fluidifier la circulation sur Sommières et limiter les pollutions atmosphériques. <p>Cette aire de camping-car proposera les services afférents à ce mode de déplacement : borne d'électricité, eau, aire de vidange, ombrage par végétalisation, sécurisation du site... Au total, 23 places seront créées.</p>
Partenaires potentiels	Partenaires techniques : OTC du Pays de Sommières, commune de Sommières

	Partenaires financiers : Europe (LEADER), Département du Gard
Dépenses prévisionnelles	215 000 € HT / 258 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel	CCPS : 122 000€ HT soit 56.74% Europe (Leader) : 75000 € HT soit 34,88% Département Gard : 18000 € HT soit 8.37 %
Calendrier prévisionnel	2023 : Etude et réalisation des travaux 2024 : Fin des travaux au premier trimestre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au titre de l'avenant BCO 2022-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, fréquentation de l'équipement
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action va permettre d'augmenter la fréquentation touristique de la commune et plus largement du territoire. Cela va renforcer son attractivité. Le tourisme est un atout fort de la commune de Sommières qui participe fortement l'attractivité de son centre-ville et à la vitalité de ses commerces.
Annexes	Carte de localisation de l'action 

FICHE ACTION N°S 6.2

POUR SUIVRE LA BOURSE AU PERMIS POUR LES JEUNES

Orientations stratégiques	OS 2 : Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville pour un développement équilibré entre les deux rives du Vidourle et favoriser le retour vers l'emploi OS 3 : Favoriser l'accès au centre-ville et développer les mobilités
Action nom	Poursuivre la bourse au permis pour les jeunes
Action n°	S 6.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sommières
Description de l'action	En 2022, la commune a mis en place un dispositif d'aide financière pour accompagner les jeunes Sommiérois dans le financement de leur permis de conduire. L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à l'emploi et à la formation, notamment sur les métropoles de Nîmes et de Montpellier. Pour cela, la commune attribue une aide de 400 € à condition notamment que le jeune effectue 25 h de travail civique soit au sein des services de la Mairie soit au sein d'une association Sommiéroise. Cette aide est amenée à être pérennisée dans le temps.
Partenaires potentiels	Partenaires techniques : Relai emploi intercommunal, centre social Calade
Dépenses prévisionnelles	4000 € /an
Plan de financement définitif	Autofinancement
Calendrier	Mise en œuvre 2022 Action en continu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de demandes abouties
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est de portée générale. Elle vient apporter une solution d'accès au permis pour des jeunes qui ont peu de moyens financiers. Le permis de conduire, dans un territoire intermédiaire comme le Sommiérois, reste déterminant pour accéder à l'emploi et à la formation et permet aux jeunes Sommiérois de rester vivre sur la commune et de se former ou d'aller travailler sur les métropoles de Nîmes ou de Montpellier
Annexes	

FICHE ACTION N°S 6.3

ASSISTANCE AU MANAGEMENT DE PROJET

Orientations stratégiques	TOUTES
Action nom	Assistance au Management de projet (AMP)
Action n°	S 6.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CC du Pays de Sommières
Description de l'action	<p>Dans le cadre de l'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Communauté de communes du Pays de Sommières et les Communes lauréates PVD de Sommières et Calvisson ont bénéficié d'une mission d'accompagnement spécifique.</p> <p>L'enjeu est d'apporter un conseil ciblé à la cheffe de projet PVD tout au long de la production de l'ORT jusqu'à sa signature voire jusqu'à sa mise en œuvre après signature.</p> <p>Cet accompagnement se décline de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la production des supports de présentation des réunions - Accompagnement au rétroplanning - Aide à la hiérarchisation des enjeux / Définition des orientations stratégiques - Recherche de financements / Priorisation des actions - Préparation d'ateliers avec les élus - Points d'étapes organisationnels - Aide à la rédaction de la stratégie de l'ORT - Accompagnement après signature de l'ORT (sous réserve du nombre de jours restants) – Aide à l'Elaboration du cahier des charges étude pré-opérationnelle OPAH <p>L'AMP apporte un accompagnement de 50 jours.</p>
Partenaires potentiels	<p>Partenaires techniques : Bureau d'études EY</p> <p>Partenaire(s) financier(s) : Banque des territoires</p>
Dépenses définitives	26 500 € HT
Plan de financement définitif	<p>Cofinanceur 1 BANQUE DES TERRITOIRES</p> <p>montant HT 26 500 € euros</p> <p>pourcentage 100%</p> <p>statut (notifiée)</p>
Calendrier	<p>Mise en œuvre Mars 2022</p> <p>Fin : second semestre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux actions et missions du chef de projet - Relecture, conseils, production de documents supports, préparation d'ateliers... - Aide à la rédaction des documents PVD ORT notamment
Conséquence sur la fonction de centralité	L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité des communes lauréates et plus largement de la Communauté

	<p>de communes du Pays de Sommières.</p> <p>L'accompagnement de la cheffe de projet et des collectivités, par cette mission d'AMP vient apporter une aide sur la réflexion et l'élaboration d'une ORT de qualité.</p> <p>Celle-ci permettra de tendre vers un projet de revitalisation plus efficient et donc de renforcer dans la globalité les fonctions de centralité des communes lauréates.</p> <p>Une approche multiscalair et transversale assure cohérence et lisibilité dans les projets de revitalisation.</p> <p>Cette approche partenariale a également pour vocation d'assurer une mise en œuvre des actions de l'ORT la plus efficiente possible. En effet, grâce au regard croisé du chef de projet PVD et celui de l'AMP, les actions visées par les communes sont confrontées aux réalités opérationnelles du territoire.</p>
Annexes	